

Appel à propositions pour des projets innovants dans le domaine des sciences appliquées, de l'ingénierie et de la technologie (subventions de coopération du RSIF)

Date de clôture : 31 mai 2021, 23h59 en Afrique de l'Est

1. Introduction

Le [Partenariat pour les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie](#) (PASET) est une initiative africaine visant à renforcer les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologie (SAIT) et à favoriser la transformation socio-économique en Afrique subsaharienne (ASS). Le [Fonds régional pour les bourses d'études et l'innovation](#) (RSIF) est un programme phare du PASET. L'objectif principal du RSIF est de former des étudiants au doctorat et des scientifiques postdoctoraux de haute qualité afin de répondre au manque de ressources humaines dans les domaines de SAIT¹ et de contribuer à l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation dans ces domaines en Afrique subsaharienne. Le RSIF soutient également les universités d'ASS afin d'établir une formation, une recherche et une innovation de haute qualité et de développer leurs capacités institutionnelles au profit du continent.

Financé grâce aux contributions des gouvernements africains, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du gouvernement coréen, le [Centre international de physiologie et d'écologie des insectes](#) (*icipe*), à Nairobi, au Kenya, est l'unité de coordination régionale (UCR) du RSIF.

2. À propos des subventions à l'innovation du RSIF

Le RSIF fournit des subventions compétitives pour des projets d'innovation dans le but de traduire les résultats de la recherche en produits commercialisables. Il existe deux types de subventions à l'innovation qui sont disponibles. Les subventions de type 1 sont accordées en vue de soutenir le renforcement de l'environnement d'innovation dans les Universités hôtes africaines (UHA) du RSIF, également connu sous le nom de *Programme de renforcement des capacités institutionnelles en matière d'innovation du RSIF (ICBP-RSIF)* tandis que les subventions de type 2 soutiennent la commercialisation des résultats de la recherche en partenariat avec le secteur privé et les partenaires internationaux, également appelées *Subventions de coopération du RSIF*. **Cet appel à propositions concerne les Subventions de coopération du RSIF.**

3. Objet de l'appel relatif à la Subvention de coopération du RSIF

L'appel relatif à la Subventions de coopération du RSIF est destiné à des projets innovants menés par des chercheurs ou des professeurs des Universités hôtes africaines (UHA) du RSIF qui sont activement impliqués dans son programme de doctorat dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le corps enseignant ou les chercheurs sont censés travailler en coopération avec des entreprises privées² et des partenaires internationaux pertinents pour mettre en œuvre un projet d'innovation axé sur une ou plusieurs des priorités thématiques du RSIF. La subvention financera des activités visant à appliquer de nouvelles connaissances à la production de matériaux, dispositifs, systèmes et

¹ Les domaines thématiques du PASET comprennent : TIC, y compris big data et intelligence artificielle ; sécurité alimentaire et agro-entreprises ; minéraux, mines et ingénierie des matériaux ; énergie, y compris celles renouvelables ; et changement climatique.

² Les entreprises privées comprennent les PME légalement enregistrées, les organisations non gouvernementales et gouvernementales à but lucratif fonctionnant comme des entreprises commerciales, les entités commerciales multinationales, régionales et nationales, entre autres.

/ ou méthodes utiles et de nouvelles technologies à l'échelle commerciale. Les demandes de subvention qui préconisent l'utilisation innovante et la mise à l'échelle des TIC ou des techniques de fabrication numérique telles que l'impression 3-D des produits, ainsi que les solutions dont on peut se servir pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et renforcer les capacités des pays d'Afrique subsaharienne à faire face aux futures pandémies sont particulièrement encouragées.

La subvention permettra aux corps enseignant et aux innovateurs universitaires, en partenariat avec des acteurs du secteur privé, de mettre au point des technologies nouvelles ou améliorées, de créer des entreprises en phase de démarrage ou celles essaimées sur la base de technologies ou de produits innovants qui ont été soumis à une validation de concept, de protéger la propriété intellectuelle (PI) et de commercialiser les résultats de la recherche. Les résultats du projet devraient éventuellement contribuer à l'amélioration de l'économie et de la main-d'œuvre régionales en stimulant la croissance des petites entreprises axées sur la haute technologie et le développement du concept « du laboratoire au marché ».

Les bénéficiaires de la **Subvention de coopération du RSIF** auront accès à des opportunités complémentaires de renforcement des capacités et de perfectionnement professionnel de haute qualité afin de faciliter le développement de voies de commercialisation, de créer des réseaux et d'encourager la collaboration interdisciplinaire.

4. Montant et durée de la subvention

Le montant de chaque subvention est de l'ordre de 50 000 dollars US pour une **période maximale de deux ans à compter de la date d'attribution**.

5. Critères d'admissibilité

- a. L'appel s'adresse aux corps enseignant et aux étudiants participant au programme de doctorat du RSIF dans les Universités hôtes africaines (UHA) sélectionnées, qui ont une idée ou un produit innovant susceptible d'être commercialisé. On encourage les soumissionnaires à identifier et à travailler avec des entreprises du secteur privé (entités juridiques enregistrées) et des institutions partenaires internationales qui ont de l'expérience dans la valorisation de l'innovation et la commercialisation des connaissances. Les soumissionnaires peuvent postuler en tant qu'individu ou équipe. Dans chaque cas, le soumissionnaire doit faire preuve de coopération avec le secteur privé en ce qui concerne la réalisation des activités du projet. Le soumissionnaire principal doit être un membre du corps enseignant de l'Université hôte africaine (UHA). Les élèves peuvent faire partie d'une proposition de projet mais ne peuvent pas être des principaux soumissionnaires. Les membres féminins du corps enseignant qualifiés sont encouragés à se porter soumissionnaires. La proposition de projet doit être liée au programme de doctorat du RSIF dans l'Université hôte africaine.
- b. Tous les soumissionnaires sont invités à identifier **une entité commerciale légalement enregistrée** et un partenaire international qui feront partie de la proposition de projet. Le partenaire commercial / entreprise doit être enregistré(e) dans le registre central national des entités commerciales et être en activité depuis au moins deux ans. Les partenaires de projet sont tenus de soumettre une copie de la licence d'exploitation ou du certificat du registre central des entités commerciales (en fonction du type d'entité juridique).
- c. On encourage le soumissionnaire chef de file à faire participer des membres du corps enseignant des départements / écoles compétents de l'Université afin de contribuer à la mise en œuvre réussie du projet.

6. Lignes directrices budgétaires

- a. Les propositions de projet doivent être alignées sur les domaines thématiques prioritaires du PASET. Il s'agit de :
 - les TIC, y compris big data et intelligence artificielle ;
 - les minéraux, les mines et l'ingénierie des matériaux ;
 - l'énergie, y compris celles renouvelables ; et
 - le changement climatique.
- b. La proposition doit contenir les sections suivantes : introduction, description de l'idée / technologie innovante, objectifs, résultats escomptés, méthodes à utiliser, description des activités, considérations relatives au genre, analyse des risques, considérations éthiques, gestion de la propriété intellectuelle, composition de l'équipe, y compris le rôle des partenaires, budget, soutien correspondant, et références. La proposition ne doit pas compter plus de 15 pages, références comprises. Elle doit être rédigée en police Times New Romans, taille 12, espacement simple, marges normales.
- c. Les soumissionnaires ne peuvent remettre qu'une seule proposition dont ils sont chefs de projet et ne peuvent être co-chefs / co-soumissionnaires que dans le cadre d'une seule autre proposition. Les soumissionnaires ne doivent pas apparaître dans plus de deux propositions soumises. Le corps enseignant qui bénéficie d'une subvention de recherche ou d'innovation du RSIF ne peut pas être soumissionnaire principal au titre du présent appel, mais peut faire partie de l'équipe de projet.
- d. Le soumissionnaire principal doit présenter une lettre de soutien de l'UHA signée par le doyen ou le Directeur de l'école ou du collège qui accueille le programme de doctorat du RSIF.

7. Directives budgétaires

- a. Les soumissionnaires doivent se servir du modèle de budget qu'on peut consulter grâce à ce [lien](#). Par ailleurs, les soumissionnaires doivent indiquer un financement de contrepartie en espèces ou en nature d'au moins 15 % du montant total de la subvention demandée auprès du RSIF. Celui-ci peut être partagé entre les partenaires faisant partie de la proposition. En outre, le financement de contrepartie peut provenir de diverses sources, y compris l'UHA du RSIF, une entité partenaire commerciale ou un partenaire international. Celui-ci peut être une contribution en espèces ou en nature (biens ou services). Le budget soumis auprès du RSIF ne doit pas dépasser **50 000 dollars US**.
- b. Les activités qui peuvent être financées comprennent les coûts directs du projet, tels que le coût du travail en laboratoire ou sur terrain, les déplacements, les réunions, les services, l'équipement et les fournitures en vue de la mise au point de produits, les coûts d'incubation d'entreprises, par exemple la conception de modèles commerciaux, la chaîne de valeur, les études / analyses de faisabilité du marché et les essais, la création de marques, l'obtention de licences, la gestion de la propriété intellectuelle et, si possible, la production pilote.
- c. L'organisation d'affiliation du soumissionnaire (UHA) peut facturer des **frais généraux** ne dépassant pas 10 % des coûts directs du projet. L'organisation peut souhaiter renoncer aux frais généraux et les considérer en tant que soutien en nature au projet. Il convient de consulter le modèle de budget pour plus de renseignements.

8. Processus et critères d'évaluation

a. Processus d'évaluation

- Toutes les soumissions sont évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous. Chaque proposition est examinée par au moins trois experts indépendants reconnus au niveau international.
- Les soumissions évaluées sont remises au Comité technique indépendant chargé des subventions (GITC) du RSIF pour l'évaluation finale, la sélection et les recommandations au Conseil exécutif du PASET pour le financement.
- Le Conseil exécutif du PASET prend la décision finale sur les projets sélectionnés à financer en accord avec les recommandations du GITC du RSIF.
- La liste des projets sélectionnés pour le cofinancement est publiée sur le site Web du RSIF (<https://www.rsif-paset.org/>).

a) b. Critères d'évaluation (tableau 1)

Tableau 1. Critères d'évaluation des propositions

Critères	Notes maximales allouées
Originalité et caractère innovant de l'idée du projet	30
Qualité scientifique et technique de la proposition	30
Potentiel de commercialisation / application sur le marché et durabilité	20
Budget, structure financière	10
Capacité de l'équipe de projet, composition de l'équipe	10
Total	100

9. Questions éthiques

Dans le cadre de la préparation de la demande de subvention, le soumissionnaire est tenu de respecter les principes et règles éthiques et de décrire comment les questions éthiques de la demande seront traitées. Celui-ci doit préciser comment il prévoit d'obtenir l'approbation éthique des organismes compétents, si le projet proposé implique des sujets humains ou animaux.

10. Plan de gestion des risques

Le soumissionnaire doit fournir une analyse des risques et un plan d'urgence. Cela doit inclure les risques physiques, environnementaux, politiques, économiques et sociaux potentiels résultants de la recherche ainsi que des stratégies d'atténuation. La proposition doit être soumise en même temps que le modèle d'examen environnemental et social dûment rempli qui est fourni.

11. Modèles de formulaires de soumission

- i. Remplissez la soumission en ligne et soumettez-la avec les pièces justificatives requises *via* le système en ligne accessible à l'aide de ce lien [Soumission à la subvention de coopération du RSIF – 2021 \(rsifpaset.org\)](https://www.rsif-paset.org/)

- ii. Le système en ligne accepte les types de fichiers suivants : doc, docx, pdf, rtf, zip, rar, jpg, jpeg, png, bmp, tif. La taille maximale des fichiers acceptés pour un même fichier est de 5 Mo.
- iii. Reportez-vous au document intitulé « Lignes directrices relatives aux soumissions » pour vous aider à remplir votre demande. Si vous avez des difficultés à vous servir du système de soumission, veuillez contacter rsifgrants@icipe.org.
- iv. Consultez la [liste des Universités hôtes africaines sélectionnées par le RSIF](#) ainsi que les domaines thématiques respectifs approuvés aux fins de partenariats.
- v. La proposition doit être rédigée en anglais ou en français.
- vi. Les soumissions à l'appel doivent être reçues au plus tard le **31 mai 2021, 23h59 en Afrique de l'Est**.
- vii. Le tableau ci-dessous fournit une liste de contrôle des documents requis pour remplir la demande :

Documents nécessaires à la soumission d'une demande au Programme de subventions de coopération du RSIF	
1.	Proposition de projet
2.	Budget du projet fondé sur le modèle de budget
3.	Plan de travail et matrice de résultats à l'aide du modèle fourni
4.	Curriculum vitae des principaux membres de l'équipe de recherche
5.	Une lettre de soutien signée par le doyen ou le directeur du collège ou de l'école qui accueille le programme de doctorat du RSIF dans l'Université hôte africaine du RSIF.
Les documents que doit soumettre une entreprise privée sont les suivants :	
1.	Une photocopie d'un certificat du Registre central des entités commerciales.
2.	Lettre de soutien de l'entreprise privée indiquant son engagement et son soutien au projet.

12. Informations complémentaires

- a. Des lettres de rejet ou d'acceptation des propositions, accompagnées de déclarations d'opinion, seront envoyées à tous les soumissionnaires dans les trois mois suivant la date limite de dépôt des soumissions.
- b. Les résumés des propositions retenues seront publiés sur le site Web du RSIF.
- c. Veuillez noter que la soumission d'une proposition de projet n'établit aucune forme de revendication ou de responsabilité légale du Fonds du RSIF ou d'icipe en tant qu'UCR. Toutes les décisions des comités d'approbation sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'autres réclamations ou révisions, à l'exception des erreurs administratives.
- d. Tous les soumissionnaires sélectionnés devront signer une Convention de subvention de projet avec *icipe*. Celle-ci prévoit des conditions générales et spécifiques pour une gestion efficace et effective de la subvention. Tous les soumissionnaires sont invités à passer en revue la Convention de subvention de projet et le Manuel de subventions à la recherche et à l'innovation du RSIF, qui peuvent être consultés [ici](#).

13. Coordonnées et assistance

Il y aura une session de webinaire pour fournir des clarifications au sujet de l'appel. Inscrivez-vous à l'avance sur :

<https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZModO6vpzpkHNQ3srHvsRUkf3WUT2zNCgDY>. Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant des informations sur la façon de participer à la réunion. Pour plus d'informations, consultez le site Web : <https://www.rsif-paset.org/>.

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être envoyées à rsifgrants@icipe.org

Unité de coordination régionale (UCR) du RSIF
Centre international de physiologie et d'écologie (*icipe*)
BP 30772-00100, Nairobi, Kenya
Téléphone : +254 (20) 8632000